## BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR Assurances

Formation suivant programmes de la Nomenclature des Spécialités du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels Conventionnée avec le CNEPD

**Conditions d'accès** 

Niveau 3ème AS ou plus.

**Admission** 

Sur étude du dossier et Concours

Langue d'enseignement

Français

Durée de la Formation

30 Mois dont 6 Mois de stage pratique en entreprises.

Régime

Externe en cours du jour

Sanction de la formation :

✓ Diplôme d'état de Technicien Supérieur délivré par le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels.

✓ Attestation de Succès délivrée par l'Institut de Formation en Gestion du Syndicat National Sonatrach.

## **Modules**

- ✓ Examination du risque
- ✓ Détermination des besoins en assurance
- ✓ Elaboration des propositions
- ✓ Etablissement des contrats d'assurance
- ✓ Gestion des contrats d'assurance
- ✓ Gestion des états des sinistres
- ✓ Gestion des documents administratifs
- ✓ Gestion des états de production
- ✓ Contact de l'environnement
- ✓ Protection et prévention
- ✓ Technique d'expression et de communication

- ✓ Droit civil
- √ Droit commercial et assurance
- ✓ Economie d'entreprise
- √ Comptabilité générale
- ✓ Marketing
- ✓ Mathématiques financières
- √ Statistiques
- I√nformatique
- √ Mathématiques générales
- ✓ Anglais
- ✓ Méthodologie